



CAP - COMMERCIALISATION ET SERVICE EN HOTEL, CAFE ET RESTAURANT

REGLEMENT FINANCIER 2019/2020



La spécificité de la section hôtelière implique un certain nombre de repas durant la semaine (obligatoire lors des Travaux Pratiques):

CAP : **5 repas / semaine**

Tout repas consommé en dehors du forfait fera l'objet d'une facturation au prix d'un repas occasionnel

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE	
Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)	25,00
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du Régime et de la Formation)	Date d'encaissement : mi-juillet

SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION (Les tarifs sont annuels et tiennent compte des périodes de stages)	Demi-Pensionnaire	Interne
Frais de scolarite/mois 9 mensualités (octobre à juin)	187 €/mois	409 €/mois
1er Acompte	180,00	400,00

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE	
Repas occasionnel	6,50
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Forfait dégradation (en dehors du coût matériel à remplacer)	25,00
Assurance scolaire Saint Christophe	7,70
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60
LES REMISES	
Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants 5% 3 enfants 10% 4 enfants et + 15%
Par enfant dans l'établissement	
PARRAINAGE	
Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)	

Groupe Scolaire Saint-Louis - 3 Place du Château - CS 80360 - 45200 MONTARGIS

N° SIRET : 77548619400019 - APE : 8531Z

Tél : 02 38 95 06 30 - Fax : 02 38 95 06 39 - www.saintlouis-montargis.fr